SÉCHERESSE
DEPUIS LE 17 JUILLET 2023

MA COMMUNE EST EN :



Tous concernés : protégeons nos ressources en eau en agissant !

Entreprises, agriculteurs
<u>Usages économiques</u>



Ne pas irriguer les champs par aspersion de **11h à 18h** (sauf *cultures dérogeables**).
L'irrigation au goutte à goutte et par micro-aspersion est autorisée.

**maraichage, arboriculture, horticulture, pépinières, maïs et soja semences,*



Ne pas arroser les terrains de golf de **11h à 19h.**



Ne pas laver sa voiture chez soi.
Réduire le lavage de sa voiture en station, uniquement sur les dispositifs économes autorisés.

Particuliers, collectivités
<u>Usages non-économiques</u>



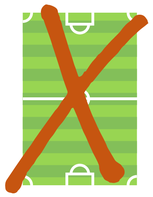
Ne pas arroser :
- **Jour et nuit** les pelouses, les espaces verts ;
- De **11h à 19h** les potagers, les massifs fleuris (pleine terre et jardinières).



Ne pas laver ses façades, toitures et terrasses.



Ne pas remplir sa piscine de plus 1m³ sauf remise à niveau (dans la limite de 10% du volume total) et premier remplissage après travaux.



Ne pas arroser les terrains de sport de **11h à 19h.**



Fermer les fontaines en circuit ouvert (privée, publique).

PRÉFET DU JURA
Liberté
Égalité
Fraternité

Sans oublier les gestes écocitoyens

Retrouvez toutes les informations concernant la sécheresse, tels que les arrêtés et les comptes-rendus de la cellule sécheresse, sur **https://jura.gouv.fr** ou sur le site **Propluvia**

Publié le : 29/06/2026 18:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Les Rousses
https://www.mairielesrousses.fr/documents_administratifs/69088